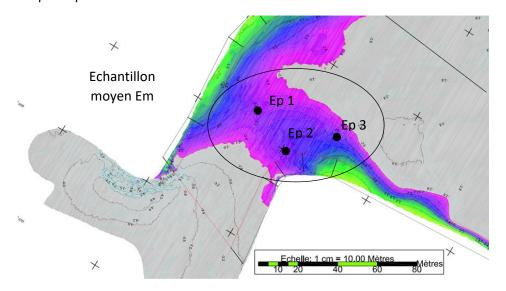
1) Dragage

Le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) prévoit un dragage dans la zone avant-port pour un volume de 2 819 m³ à la cote -2,5 mNGF IGN69. Ce volume concerne surtout les sédiments accumulés dans la passe d'entrée. Des prélèvements et une analyse laboratoire ont été réalisés dans la passe pour vérifier l'absence de contamination.



Plan d'échantillonnage des sédiments dans la passe d'entrée

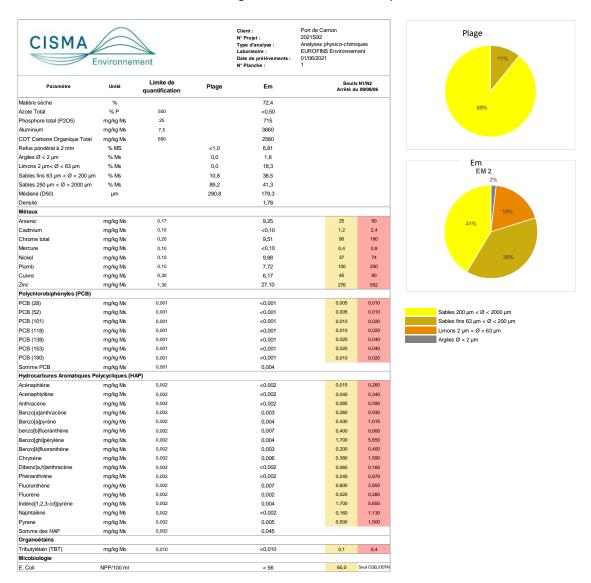


Tableau des résultats d'analyse physico-chimique et bactériologique

Les sédiments dans la passe d'entrée ne présentent pas de dépassement des seuils N1/N2 de l'Arrêté du 09/08/2006 modifié.

Compte tenu de l'urgence des travaux de dragage, le port a décidé en fin d'année 2021 (après le dépôt du DDAE) d'élaborer un dossier de Déclaration décennale pour les dragages d'entretien dans la passe d'entrée. Une demande d'examen préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale est en cours d'instruction par le service Autorité Environnementale de la DREAL.

Ainsi, le dragage des sédiments dans la passe d'entrée sera exécuté avant la saison estivale 2022 grâce au dossier de Déclaration décennale. Les dragages dans l'avant-port dans le DDAE ne concerneront plus que l'entrée du chenal (échantillon Carnon 1, pas de dépassement N1/N2). Aucun dragage n'est prévu le long des digues en enrochements (risberme de protection de 3 m).

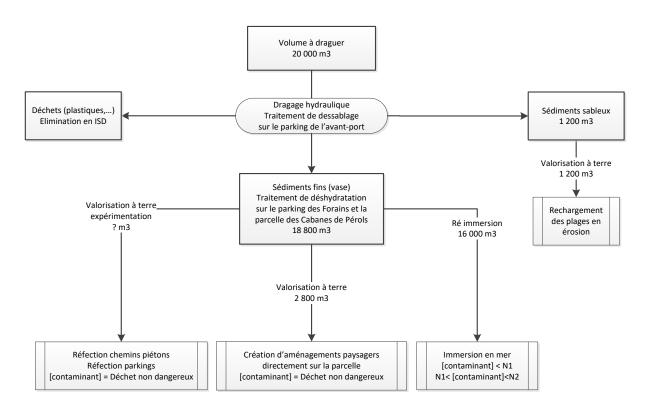
Les rechargements de la plage Est seront réalisés avec les sables séparés par l'unité d'hydrocyclonage. Le volume rechargé 2 500 m³ est une estimation haute qu'il faut plutôt réajuster à 1 100 m³ si la passe d'entrée est draguée avant l'été 2022 (fraction moyenne en sable est d'environ 6 % dans les sédiments portuaires).

2) Valorisation des sables rechargés

Les rechargements de la plage Est avec les sables issus de l'hydrocyclone consisteront à remodeler en priorité la plage sèche. Si l'érosion de la plage est prononcée au moment des travaux, des dépôts de sable pour être réalisés dans la zone avant-plage. Ils s'accompagneront alors systématiquement de la mise en place de barrages anti-MES (autour des zones en travaux).

3) Ré immersion des sédiments

Logigramme mis à jour :



Logigramme de gestion des sédiments du port de Carnon

4) Valorisation des sédiments

Un courrier de la ville de Pérols est annexé au présent document. Il apporte des précisions sur le projet d'écoparc implanté sur la parcelle AY3 dite des Cabanes de Pérols.

5) Risque d'inondation

Il convient de rappeler que les travaux de dragage seront réalisés en pleine eau et n'auront pas d'interaction avec le milieu terrestre. Les dragues aspiratrices et leurs conduites sont flottantes et suivront donc les évolutions du plan d'eau. Une zone de repli et de stationnement des engins sera disponible dans le port et suffisamment abritée des aléas climatiques.

Concernant l'unité d'hydrocyclonage positionnée sur le parking de l'avant-port, elle sera mise en sécurité en cas de coups de mer (déconnexion des conduites, évacuation des bennes à déchet et des produits potentiellement polluants, amarrage des installations, renforcement du barriérage).

Une veille météo sera réalisée durant le chantier pour connaître les prévisions et en particulier les avis de fortes précipitations ou coups de mer.

Concernant la déshydratation des sédiments, elle sera réalisée sur 2 parcelles distinctes. La parcelle des Cabanes de Pérols (hors zone inondable, PPRI de la ville de Pérols) et la parcelle des Forains (en zone inondable aléa fort, PPRI de la ville de Mauguio). Comme pour les opérations de dragage et d'hydrocyclonage, une veille météo sera réalisée et en cas de fortes précipitations annoncées les géoconteneurs filtrants seront sécurisés (déconnexion des conduites, ouverture du bassin de rétention, enlèvement des obstacles à l'écoulement des eaux, évacuation des bennes à déchet et des produits potentiellement polluants, amarrage des tubes, renforcement du barriérage).